



**PRÉFÈTE  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BILAN 2021

**Protocole départemental de  
prévention et de lutte contre  
les violences faites aux femmes**

**2020 - 2023**

*Comité local d'aide aux victimes dédié à la lutte contre les violences conjugales  
en Indre-et-Loire*



# INTRODUCTION

## Objectif du bilan

Permettre une photographie annuelle des actions du collectif constitué de partenaires signataires du protocole. Ce n'est pas un bilan d'activité des organismes mais une mise en lumière de ce qui est fait collectivement sur cette problématique de sécurité et de santé publique en Indre-et-Loire. Ces données sont constitutives d'un observatoire des violences faites aux femmes en Indre-et-Loire, porté par la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité. Les outils développés sont à disposition sur le site de la préfecture et sur le site des acteurs porteurs de projets.

## Ce bilan doit permettre de :

1. Rendre visible les violences faites aux femmes et valoriser les réponses du réseau
2. Quantifier les efforts de communication, de prévention et de formation qui permettent de maintenir un niveau d'information soutenu et une professionnalisation des acteurs pour une meilleure prise en charge
3. Améliorer la qualité et la fluidité des accompagnements
4. Renforcer les axes qui n'ont pas été suffisamment développés

## La méthode

Les partenaires sont invités à renseigner des indicateurs correspondants aux 7 axes sur lesquels repose le protocole. Les réponses quantitatives sont complétées par des apports qualitatifs.

**Le taux de réponse est de 67% (57,45% pour 2020).** Le taux de réponses est supérieur au bilan 2020, 45 structures sur 69 ont répondu. Depuis 2017, la collecte des données est effectuée par voie dématérialisée. Un travail sur l'harmonisation des indicateurs a été mené pour le protocole 2020-2023.

Certaines données étant partielles (non connues, incomplètes, non renseignées), et la prudence étant de rigueur en matière de données chiffrées, **ce sont plus des éléments de tendance qui sont présentés que des statistiques.**

**Préfecture d'Indre-et-Loire**  
**Bilan réalisé et édité par la DDFE**

Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité F/H  
(DDFE 37)

Marie Roussel-Stadnicki, Déléguee départementale  
02.47.70.25.58 / 07.86.52.28.54 - [marie.roussel-stadnicki@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:marie.roussel-stadnicki@indre-et-loire.gouv.fr)

# INFORMATION - COMMUNICATION

Plaquettes « vos contacts en département » éditées par la DDFE.  
Les structures ont également diffusé leur propre communication.  
Des affichages ont été faits.

**4973**  
plaquettes « vos contacts en 37 »  
distribuées

**114**  
actions de  
communication  
médias

Au-delà de la communication dans les médias, les publications sur les sites de l'ensemble des partenaires sont importantes.  
Beaucoup d'informations sont publiées sur le site de la préfecture, onglet DDFE.

Augmentation par rapport à 2020 mais en dessous des chiffres de 2019.

**28**  
manifestations  
grand public

**8777**  
personnes  
sensibilisées

Les sensibilisations sont des informations descendantes courtes qui permettent essentiellement de faire prendre conscience du Problème.

Les actions de sensibilisation spécifiques regroupent : les marches exploratoires, les enquêtes de terrain, des sujets spécifiques, entreprises, portes ouvertes...

**75**  
actions de  
sensibilisation  
spécifique

Forte augmentation passant de 5935 personnes sensibilisées en 2020 (crise sanitaire) à 8777 en 2021 !

# Statistiques des forces de l'ordre (DDSP-Gendarmerie) et du Parquet

**911**  
interventions  
en ZP, **1287** en  
ZG, soit **2198**  
Interventions

La gendarmerie avait noté une augmentation des interventions VIF de 15,7% en 2020, Les faits de violences intrafamiliales sont passés de 1115 en 2019 puis de 1326 en 2020 à 1287 en 2021, on constate **une légère baisse**.

Pour la ZP, 514 plaintes pour violences conjugales (Hausse, 2020 : 451)  
Pas de détails pour la ZG  
**Légère hausse** VIF pour la ZG

Rappel : l'audition avec ou sans plainte est la règle.

**1238**  
en ZP + **796**  
en ZG  
Soit **2034**  
plaintes (VIF)

En zone police : légère baisse également des interventions après une année 2020 où le nombre de femmes victimes avait explosé de +18,2 % par rapport à 2019.

**371**  
plaintes  
poursuivies

**Forte augmentation des plaintes poursuivies par le Parquet qui ont triplé depuis 2019 (2019 : 129 et 2020 : 221 poursuites.)**

165 mesures d'alternatives aux poursuites

## Protection

Le tribunal judiciaire possède 35 téléphones grave dangers (TGD) (forte hausse)  
3 mesures Bracelet anti-rapprochement (BAR) ont été prononcées  
Hausse des ordonnances de protection passant de 12 en 2020 à 20 en 2021.

**En 2021, il n'y a pas eu de féminicide en Indre-et-Loire mais plusieurs tentatives sont à déplorer**

## Données nationales

**Sur une année en moyenne, près de 230 000 femmes sont victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles (seules 18% d'entre elles portent plainte).**

L'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple nous informe qu'en 2021 : **112 femmes sont décédées en France**

Une femme meurt en moyenne tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.

33 % des faits sont par armes à feu et 30 % par arme blanche.

les violences sexuelles enregistrées par les services de police et gendarmerie ont augmenté de 33 % en 2021. Ainsi qu'une augmentation de 14% pour les victimes de violences intrafamiliales.

1 000 bracelets anti-rapprochement ont été mis à la disposition des juridictions par le ministère de la Justice depuis décembre 2020

Près de 90 000 policiers et gendarmes ont ainsi reçu une formation pour un meilleur accueil et un meilleur accompagnement des victimes.

# ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Les chiffres donnés peuvent doubler puisque les victimes peuvent être reçues dans plusieurs structures dans leur parcours, mais ils renseignent sur l'activité et la prise en charge. En 2020, 4 828 femmes victimes furent accueillies. Entre 2019 et 2020/21, ce chiffre a doublé.

Le chiffre est en hausse

Chiffre stable France Victimes 37 est clairement identifiée droit pénal et le CIDFF droit civil.

Le nombre de femmes + enfants accueillies équivaut à 9234 nuitées en 2021.

Par ailleurs, 31 femmes et 43 enfants victimes de violences ont été accueillis en CHRS.

4562  
femmes  
accueillies victimes  
de violences sur  
le réseau

2921  
permanences  
dans  
les QPV et ZR

761  
femmes  
suivies  
psychologique  
ment

549  
femmes  
victimes de  
violences  
accompagnées  
socialement

1563  
femmes  
accompagnées  
juridiquement

71  
femmes  
accueillies en  
accueil de  
jour

101 femmes  
accueillies en  
HU avec 94  
enfants

Augmentation du nombre de permanences dans les QPV et les ZR (permanences numériques dans les brigades de gendarmerie par FV 37, permanence CIDFF à Loches...). Quand elles trouvent des financements, des permanences sur l'agglomération et en zones rurales existent.

Chiffre en forte baisse par rapport à 2020 avec 888 accompagnements. Cependant en 2019 :495 accompagnements de femmes déclarés par les structures.

Pour rappel : l'accueil de jour est pour les femmes seules avec ou sans enfants de 9h30 à 17h30. C'est un lieu convivial pour échanger, écouter, soutenir et partager. De plus, ce lieu donne accès à une cuisine afin de préparer un repas : petit-déjeuner/ déjeuner + à une douche et à des activités variées proposées (jeux de société, loisirs créatifs...)

# ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Depuis la mise en place de ce protocole en 2007, 853 femmes ont pu être relogées. RAPPEL : la procédure spécifique validée dans le cadre du protocole doit être respectée.

4 bailleurs sont signataires du protocole bailleurs : Val Touraine Habitat, Touraine logement, Tours Habitat et Ligéris.

C'est un mode de prise de parole qui est très complémentaire du suivi psychologique.

Forte augmentation des femmes victimes repérées de prostitutions sur le territoire Avec la loi du 13 avril 2016, une commission départementale réglementaire est installée depuis décembre 2017. Son rôle : accompagner les parcours de sortie de la prostitution des personnes qui en sont victimes. 4 femmes sont engagés pour un PSP en 2021.



3500 consultations totales aux UMJ; dont 1100 pour violences conjugales, 490 pour violences sexuelles, 1000 mineurs, **300 consultations à la maison des femmes**

Ce chiffre est en hausse chaque année.

Il sont attribués pour une période de 6 à 11 mois. En 2020, pour le département, 18 femmes ont bénéficié d'un TGD. On constate **une forte hausse de la mobilisation de ce dispositif de protection** (35 TGD sur le ressort)

11 femmes ont participé aux ateliers d'escrime et 66 autres que l'escrime. Ateliers proposés en grande majorité par Dire et Guérir.

Distribués par le 115. Baisse des besoins en bons taxis en 2021. Pour rappel : Ce dispositif permet aux victimes de violences conjugales de rejoindre gratuitement et facilement un hébergement d'urgence ou de se rendre à des rendez-vous au cours desquels elles doivent faire valoir leurs droits (santé, police ou gendarmerie, justice...).destiné aux victimes de violences conjugales ayant une difficulté de transport

# ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Ce dispositif est sous calibré. La demande est importante et la prise en charge nécessaire pour lutter contre les souffrances des enfants et faire de la prévention afin d'éviter la reproduction des comportements. (Chiffres en baisse par rapport à 2020)

Le CHRS Anne de Beaujeu a édité un livret d'accueil à destination des enfants, disponible en ligne sur le site de la préfecture (espace réservé)

**150**  
enfants  
accompagnés  
psychologiquement

Ce dispositif a été créé pour palier aux délais de traitement trop longs des dispositifs de droit commun. Il n'a pas vocation à s'y substituer.

Ce n'est pas une prise en charge thérapeutique, mais un accompagnement psychologique et d'évaluation. Les enfants sont vus sur 3 sites : Anne de Beaujeu, Albert Camus, CIDFF.

**683**  
entretiens

**27**  
orientations  
thérapeutiques

Vers les dispositifs thérapeutiques de droit commun, les pédopsychiatres...

**271**  
accompagnés  
par d'autres  
structures

**59**  
enfants  
voyant leur père  
dans un lieu  
neutre

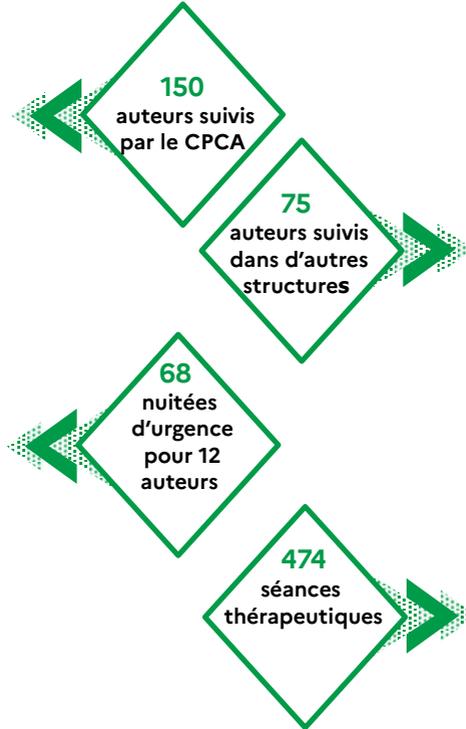
# ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS

RAPPEL : le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) mène un suivi thérapeutique destiné aux auteurs de violences au sein du couple. Des stages spécifiques pour les primo délinquants sont mis en place. 150 est le nombre d'auteurs sur les 3 prises en charge : individuelles, groupes, stages. **(forte hausse)**

Forte hausse des nuitées en hébergement d'urgence en 2021 (26 nuitées en 2020.) Les auteurs sont hébergés en HU, lors d'une éviction pour violence sans solution d'hébergement par un tiers.

**L'ACJET a suivi 99 auteurs de violences conjugales en contrôle judiciaire en 2021.**

**Le SPIP a suivi 450 auteurs de violences conjugales en post-sentenciel en 2021**



Suivi psychologique en milieu carcéral et en association.. Il n'a pas forcément de visée thérapeutique. 208 séances thérapeutiques hors CPCA

Reprise à la hausse des prises en charge après une forte chute en 2020. Par comparaison, en 2019, il y a eu 1105 séances thérapeutiques.

# FORMATION DES ACTEURS

Dont 645 personnels du réseau des signataires du protocole.

Forte augmentation des professionnels formés sur le territoire !

Le réseau s'enrichit des soignants avec les sages-femmes, infirmiers, médecins, etc.

Des maires et élus communautaires, ainsi que des agents municipaux ont été sensibilisés.

**2303**  
professionnels  
formés

**36**  
formations  
dispensées aux  
étudiants

On mesure l'importance de la formation initiale sur les questions de violences.

**2223**  
étudiants  
formés

Reprise à la hausse : ITS, Croix Rouge, Université, IUT... En 2019, 2859 étudiants en avaient bénéficié et 491 en 2020. Forte diminution suite à la fermeture des écoles du fait du COVID-19 en 2020.

**134**  
formations  
dispensées

Les formations portent sur du face à face pédagogique, des journées d'étude, des séminaires.

# ACTIONS DE PRÉVENTION

Depuis 5 années consécutives, de plus en plus de partenaires interviennent auprès des jeunes en établissements scolaires et dans tous les espaces où se trouvent des jeunes. Cependant, suite à la crise sanitaire le nombre d'intervention a diminué.

Forte augmentation de 45 % sur la sensibilisation dans les établissements de l'Éducation Nationale, CFA, MF depuis 2019.

Ce champ est intégré au socle de compétences de l'Éducation Nationale. Tous les établissements du second degré ont un.e référent.e à l'égalité entre les filles et les garçons.

**683**  
interventions  
par le réseau

**16219**  
personnes  
touchées par ces  
interventions

**1442**  
élèves  
informé.e.s sur  
les violences  
faites aux  
femmes

**4114**  
élèves  
informé.e.s  
sur le  
respect  
mutuel

**8357**  
élèves  
informé.e.s sur  
le harcèlement

**99**  
Établissements  
scolaire  
touchés

Les interventions dans les centres d'éducation spécialisée (ITEP, IME...) sont nécessaires. Certaines structures, comme le PF 37, informent de manière transversale sur tous les axes. (respect mutuel, égalité, mixité, déconstruction des stéréotypes...) Il est évident que nous avons des doubles comptages mais le nombre de personnes touchées double. Il faudrait que les informations liées à cet indicateur soient affinées (mise en place de l'inventaire des actions). double comptage probable (DASEN + structures externes à l'Education Nationale.

Avec la prégnance des situations de harcèlement un effort particulier sur ce type d'information a été fait. Le module « le harcèlement c'est pas la drague » du plan départemental a permis de renforcer cet axe.

## **Outre la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité, les signataires ayant participé au bilan 2021 sont :**

ACJET 37

APAJH37

ARCA

CCAS de Tours

CH Chinon

CHRS A. CAMUS Association Entraide et solidarités

CHRS Anne de Beaujeu/ Croix-Rouge

CIDFF

Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher

Communauté de communes du Val d'Amboise

Communauté de communes Loches Sud Touraine

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Conseil Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Indre et Loire

CRIAVS CENTRE-VAL DE LOIRE

CRPsychotraumatologie

DDSP 37

Dire&Guérir des agressions sexuelles

DSDEN 37

Entraide et solidarites-SIAO

Entraide et solidarites-CPCA

Espace Santé Jeunes

France Victimes 37

Groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire

IML-Maison des Femmes (CHRU)

INTERM'AIDE Secours Catholique

Jeunesse et habitat

Le Planning Familial 37

Mairie de La Riche

Maison des droits de l'enfant de Touraine

Médiations et Parentalité

Mission Locale de Touraine

Mouvement du Nid

MSA Berry-Touraine

Pôle emploi

SNCF

TOURAINES LOGEMENT

TOURS HABITAT

Tribunal judiciaire de Tours

UDAF d'Indre et Loire

UEAJ Val de Loire (site de Tours)

Université de Tours

Val Touraine Habitat

Ville de Joué-Lès-Tours

Ville de Tours



## Protocole 2020-2023

1. Introduction : modalités de fonctionnement, valeurs partagées et actions collectives, axes traités
2. Orientations nationales et informations
3. Priorités départementales issues des bilans et en lien avec les orientations nationales (Plans nationaux Grenelle)
4. Indicateurs qualitatifs et quantitatifs clairs et partagés par tous
5. Outils partageables sur la communication, la prévention et le suivi des victimes, co-victimes et auteurs
6. Articulation avec les contrats et conventions pour plus de lisibilité
7. Engagements, indicateurs et coordonnées (référent.es formé.es)
8. Annexes (informations juridiques, charte éthique et partage d'informations, fiches sur les outils de communication, les dispositifs et procédures, liens utiles)



## **Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes**

<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite-entre-femmes-hommes/Prevention-et-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes>



**PRÉFÈTE  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*